



# Le Bois International | L'officiel du bois

## Scierie, exploitation forestière | N° 28

Samedis 6, 13 et 20 août 2016 - 87<sup>e</sup> année

La prochaine édition  
du Bois International  
paraîtra le 3 septembre.

## Sommaire

### S'informer

- Le zoom de la rédaction**  
**Exploitation forestière /**  
Le salon Forestinnov présente le détail de sa première édition ..... p. 4
- Lignes express** ..... p. 5
- Agenda** ..... p. 5  
Les calendriers de la formation et des manifestations en septembre
- L'actualité en régions** ..... p. 7
- Centre – Île-de-France /**  
Remise des prix du Palmarès régional de la construction bois
- Pyrénées – Roussillon /** Lancement du premier lycée bois à énergie positive
- Normandie /** ProfessionsBois organise le Mois du bois
- Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Corse /**  
Palettes : Chep inaugure son nouveau centre de service
- Gros plan**  
**Commerce du bois /**  
Les experts bois se penchent sur la valorisation des bois au Benelux ..... p. 9

### Comprendre

- Synthèse**  
**Valorisation des bois /** Biomatériaux et biocombustibles :  
la filière dans la "bioéconomie" ? ..... p. 11

### S'équiper

- Les nouveautés**  
Une sélection de produits récemment apparus sur le marché ..... p. 15

**Le Journal des annonces du bois** ..... p. 23

**Renseignements commerciaux** ..... p. 30

En pages centrales, le calendrier des ventes d'automne ONF 2016.

Avec ce numéro, le Cahier du bois-énergie n°72

Site : [www.leboisinternational.com](http://www.leboisinternational.com) - E-mail : [info@leboisinternational.com](mailto:info@leboisinternational.com)  
**Direction - Rédaction - Publicité** : 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors  
 Tél. : 04.78.87.29.40 - Télécopie : 04.72.30.04.16 • **Abonnements** : France (1 an) 112 €  
 Le numéro : 3,60 € - Lyonnaise de banque : 10096 - 185176- 00026810401 - 68  
 Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

## Franc-parler

### Ça bouge dans l'ameublement

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, les entreprises ont l'obligation de trier leurs déchets de papier, métal, plastique, verre et bois. Passée relativement inaperçue, cette obligation qui découle de la loi sur la transition énergétique demeure un enjeu majeur pour toutes les entreprises du traitement des déchets professionnels. Parmi celles-ci, Valdelia est le seul éco-organisme agréé en France pour le recyclage des meubles professionnels (1). Au regard des performances affichées par l'entreprise l'an dernier, d'autres devraient se positionner sur ce marché dans les prochains mois, d'autant que le gisement de matière semble plus facile d'accès que celui des déchets ménagers.

Pour l'ensemble du secteur de l'ameublement, la manne dégagée par l'obligation de recycler les meubles d'entreprises pourrait constituer un élément de dynamisation d'un marché qui parallèlement affiche de bonnes performances au niveau de la distribution des produits.

Dans son dernier indicateur de conjoncture, l'institut IPEA (2) révèle qu'au mois d'avril dernier, les ventes auprès des particuliers ont progressé de 9,3% par rapport à l'année dernière. Ce très bon résultat constitue le quatrième mois consécutif de hausse pour un secteur qui a particulièrement souffert durant la crise. Les distributeurs ont en effet vu leur chiffre d'affaires reculer en 2012, 2013 et 2014. Depuis janvier, l'embellie flirte avec les 6%. Ces chiffres très encourageants rappellent le niveau de performance record atteint en 2011 avec un volume d'activité de 9,84 milliards d'euros.

Mais pour maintenir ce niveau de croissance, le secteur devra aussi tenir compte des nouvelles exigences du consommateur en termes de qualité de service et des évolutions des habitudes de consommation. Pour vendre mieux, il sera nécessaire d'innover, en proposant par exemple de nouvelles possibilités de règlement, ou en permettant des commandes rapides en magasin suivies d'une livraison à domicile lorsque le produit n'est pas disponible sur le champ. Les Français restent très attachés au point de vente physique (3), (plus que la plupart des consommateurs des autres pays développés), et sont aussi une majorité (58%) à accepter l'idée du "click and collect", c'est-à-dire commander leur produit sur Internet et aller le chercher en magasin pour éviter les files d'attente.

LBI

(1) Source Les Échos.

(2) Institut de prospective et d'études de l'ameublement.

(3) Selon une enquête Oracle.



# Contrat et partenariat, clés de la réussite d'un projet

## Sommaire

- Edito, par Serge DEFAYE
- L'approvisionnement en combustible bois, pierre angulaire dont dépend la performance d'une installation bois-énergie p. 4
- L'échantillonnage optimisé de biomasse réceptionnée en chaufferie à l'aide du protocole Optiscreen p. 8
- Des formules d'indexation pour la révision des prix des combustibles bois p. 12
- Sécurisation de l'approvisionnement et relation avec le client : l'expérience du fournisseur de combustible Absra p. 14
- Qualité des combustibles et contractualisation : l'expérience du fournisseur Bois Energie France p. 15
- Plan d'approvisionnement et indexation du prix du combustible : l'expérience de l'opérateur énergétique Idex p. 16
- Contrôle de la qualité du combustible : l'expérience de l'opérateur énergétique Engie Cofely p. 17

## Contrat et partenariat, clés de la réussite d'un projet

Les relations entre fournisseurs de combustibles bois et exploitants de chauffage sont complexes, évolutives, parfois conflictuelles, mais nécessairement apaisées si chacun veut garantir le succès de son entreprise, considérée au sens large.

Avant l'émergence des chaufferies collectives et industrielles au bois (hors industrie du bois), ces deux mondes s'ignoraient totalement. Ils ont dû apprendre à travailler ensemble, parler le même langage et utiliser les mêmes unités, finalement découvrir le métier du partenaire, chacun devant comprendre les impératifs techniques et logistiques et les contraintes économiques de l'autre.

Ces relations industrielles et commerciales sont matérialisées par un **contrat d'approvisionnement** qui fixe les règles du jeu. Avec des spécificités minimales rappelées dans le présent dossier par le CIBE : quantités livrées et périodicité des livraisons, caractéristiques des combustibles (granulométrie, humidité, taux d'impuretés acceptable...), durée du contrat, prix de base et indexation, clauses annexes comme le contrôle qualité, l'enlèvement des cendres... **Le meilleur des contrats est celui auquel on ne se réfère qu'exceptionnellement, en cas de difficulté.** D'où l'importance d'une relation directe, physique, sur le terrain "au cul du camion", entre le fournisseur et son transporteur d'un côté et le chef d'exploitation et ses agents de l'autre, lesquels vont suivre au quotidien le désilage, le convoyage, l'étalement sur la grille, la combustion, y compris la filtration des fumées et l'extraction des cendres, dudit combustible.

Pour bien se comprendre faut-il encore se référer à des règles simples et admises par tous. Celles-ci ont été en grande partie établies sur le tas. **C'est le mérite du CIBE et de ses commissions de les avoir formalisées et vulgarisées auprès de ses adhérents et au-delà.** Qu'il s'agisse des schémas organisationnels et logistiques, de la classification des combustibles par grandes catégories, de l'élaboration d'un contrat type, de la contribution des adhérents aux enquêtes permettant d'établir l'évolution des prix trimestre après trimestre (mercuriales CEEB), des propositions de formules d'indexation...

Depuis dix ans, le chemin parcouru est important. **Mais il faut poursuivre ce chantier difficile, ne serait-ce qu'en raison de l'hétérogénéité des ressources et d'un mode de production encore à mi-chemin entre l'industrie et l'artisanat.**

Serge DEFAYE – DEBAT/CIBE

Les Cahiers du bois-énergie, co-édités par Biomasse Normandie et le Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBE), sont publiés avec le soutien de l'Ademe (direction productions et énergies durables - service bioressources) et du Bois International, sous la responsabilité éditoriale de Biomasse Normandie.

Ce Cahier a été préparé par Stéphane COUSIN et Mathieu FLEURY (Biomasse Normandie), Serge DEFAYE et Clarisse FISCHER (CIBE). Nous remercions tout particulièrement pour leur collaboration les membres de la commission "approvisionnement des chaufferies et biocombustibles" du CIBE ainsi que Louis MAIRE (FCBA), Christophe PASCUAL (Engie Lab Cylergie), Thibault YON (Dalkia), Jean-Philippe DAMON (Absra), Vincent YANNOU et Bruno GRANGE (Bois énergie France), Xavier COLLIN (Idex) et Thierry FRANQUIN (Engie Cofely). Mise en page par la rédaction du Bois International.